Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 696

Artikel: La carrière d'un bourreau
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025072

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COURRIER

Un jeûne pour la vie

Depuis le 6 août dernier, date commémorative de la bombe de Hiroshima, onze personnes de nationalités française, allemande, américaine, japonaise et espagnole jeûnent pour une durée indéterminée. Elles ne recommenceront à s'alimenter que lorsque les gouvernements des cinq puissances nucléaires, à savoir l'URSS, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et la Chine, auront adopté des mesures concrètes en vue de mettre fin à la course aux armements atomiques.

Cet acte suscite chez ceux qui en ont connaissance de nombreuses interrogations. Pourquoi une action de ce type? Pourquoi maintenant? Quelles sont les chances de succès?

Au-delà du pessimisme, beaucoup se sentent interpellés par la force de la décision des jeûneurs. Comment en effet demeurer indifférent au fait que l'arsenal nucléaire est devenu tel qu'il peut rayer la vie humaine de la planète?

L'Appel que les jeûneurs ont lancé le 28 avril 1983 relève les éléments suivants:

— En 1982 et 1983, des millions de personnes ont manifesté pour le désarmement atomique et la paix.
— Nonante millions de signatures ont été remises le 9 juin 1982 au secrétaire général des Nations Unies demandant le désarmement.
— En décembre de la même année, à l'Assemblée générale des Nations Unies, 122 pays sur 159 ont voté en faveur d'un gel de l'arsenal nucléaire.

Le Jeûne pour la Vie s'inscrit donc dans le cadre du besoin universellement exprimé de mettre fin à l'angoisse de l'holocauste atomique. Tout récemment encore, on a appris que M. Andropov, quelques jours avant la reprise des négociations de Genève sur les euromissiles, avait pour la première fois proposé de détruire une partie des fusées SS 20. Cette proposition a été qualifiée de «signe positif» par le gouvernement américain. C'est dire que le Jeûne pour la Vie n'est pas une action désespérée ou irréaliste, mais qu'il est parfaitement à sa place en cette fin d'été 1983.

Le geste de ces onze hommes et femmes devient de la sorte un signe évident d'espérance. Mais d'un espoir qui se nourrit de la volonté et de l'engagement de tous ceux-là qui veulent y croire. Avant que d'interpeller les gouvernements, l'Appel s'adresse aux personnes: «... Il revient aux populations d'élever une voix forte et vraie pour affirmer qu'elles n'accepteront rien de moins qu'un arrêt de la course aux armements atomiques, et ceci tout de suite.»

Plus que jamais, depuis le 6 août dernier, le désarmement relève de notre responsabilité.

J.-L. Kissling

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La carrière d'un bourreau

On se souvient peut-être que l'an passé (DP 663), j'avais fait état d'une lettre de l'ami Cantini (dont le livre *Le Colonel fasciste suisse Arthur Fonjallaz* vient de paraître chez Favre, à Lausanne), à propos d'un certain Elfenau, officier suisse qui avait par la suite fait partie de la SS, occupant même un poste de commandement en Italie...

Un lecteur m'avait alors fait remarquer qu'Elfenau s'appelait de son vrai nom *Corrodi*, ce qui expliquait qu'il n'avait pas été inquiété pour ses crimes de guerre. Muni de ces nouveaux renseignements, Cantini a poursuivi ses recherches, et voici ce qu'il m'écrit:

Etant donné que les documents concernant (Corrodi) se trouvent ailleurs qu'aux Archives fédérales et ne sont pas accessibles *(réponse officielle), la recherche de détails biographiques sur ce personnage a été longue et difficile.*
D'une famille de bonne bourgeoisie zurichoise, originaire de Gossau, le commerçant Corrodi se marie avec une Vaudoise, dont il a une fille. Après avoir habité La Chaux-de-Fonds, il s'installe à Bienne en 1931, plus exactement dans la maison de campagne Elfenau, *qui lui fournira son pseudonyme, quand il passe en Allemagne en 1943 pour éviter la prison.*
En effet, en tant que major commandant le bataillon frontière 234, Corrodi est accusé d'abord et condamné ensuite par contumance à trois ans de réclusion pour violation de secrets militaires, violation des prescriptions de service, service de renseignements politiques et incitation à ce service. *Un mandat d'arrêt paraît dans le* Moniteur suisse de police *du 27 mars 1944.*

Arrêté par les Américains en 1945, il rentre en Suisse, et, après avoir purgé sa peine, se fixe à Bâle, où il reprend ses affaires. Il est décédé en cette ville en février 1980.

«Si la justice militaire helvétique a justement réclamé son dû, personne n'a pensé à lui demander des comptes pour les centaines de victimes, civils et partisans, dont il se rendit coupable, avec sa troupe, dans les plaines polonaises et russes, et dans les Préalpes et les Apennins italiens, en sa qualité de mercenaire au service du délire hitlérien. Il vient tout naturellement à l'esprit le poème de Paul Eluard, Les vendeurs d'indulgences:
Il n'y a pas de salut sur terre
Tant que l'on peut pardonner aux bourreaux.»

* * *

Appelons-le Mohammed. Je l'ai pris à bord, voici quatre ou cinq ans, quelque part à la sortie de Lausanne (se rendant à Genève) ou de Genève (se rendant à Lausanne). Nous avons bavardé. Nous avons échangé nos adresses. Etudiant nord-

africain. Depuis, chaque fois qu'il vient en Europe, il passe me voir.

Il est devenu professeur dans une école secondaire. Cette année, il me fait écouter des cassettes, sur lesquelles il a enregistré des «débats» organisés entre ses élèves — Nord-Africains et Nord-Africaines de quatorze ans. Je constate avec déplaisir que ces jeunes, de langue maternelle *arabe*, s'expriment mieux en français que mes gymnasiens — voire que moi-même! Je constate avec déplaisir, mais surtout avec étonnement, que dans l'ensemble, ils sont fort «conservateurs», insistant sur la nécessité de l'ordre, sur le fait qu'il ne faut pas accorder trop de liberté aux jeunes... Mohammed me parle de sa famille: onze personnes dans trois pièces — il partage une chambre avec trois frères, ce qui fait qu'il corrige en classe ses travaux écrits (quarante copies par classe)... Il aimerait se marier, mais il ne trouve pas d'appartement. De toute façon sa mère, respectivement son père, n'a pas encore trouvé de jeune fille susceptible...

J. C.

PRESSE

Du papier, encore du papier

Pour faire pièce à l'esprit qui avait présidé à l'adoption de l'arrêté du Conseil fédéral du 26 mars 1934 concernant les journaux, périodiques, imprimés et autres publications analogues, qu'il considérait comme une atteinte dangereuse à la liberté de la presse, le Parti socialiste suisse fit rapidement aboutir une initiative populaire «pour la liberté de la presse». Cette initiative a finalement été retirée il y a quelques années, mais les questions soulevées ne sont toujours pas résolues. Et pourtant bien des rapports ont été déposés, bien des séances ont eu lieu depuis la publication d'un «message» du Conseil fédéral, en automne 1951, pour proposer une révision de l'article 55 de la Constitution fédérale!

Notons le rapport de la commission présidée par le chancelier Huber, du 1er mai 1975, sur le droit sur la presse et l'aide à la presse, le rapport volumineux de la commission Kopp, les rapports bien documentés de la Commission des cartels sur divers aspects de la concurrence dans le domaine des médias.

La masse de papier noirci suggère que, le sérieux helvétique aidant, les données du problème sont connues mais que la volonté de trouver des solutions n'est pas évidente. Ne reste-t-il plus, dès lors, qu'à observer l'évolution, à marquer les coups, à enregistrer les disparitions, fusions et constitutions de monopoles? En tout cas, s'il est question de sauvegarder la «diversité» de la presse, il faudra dépasser la réflexion quantitative (combien de titres?) pour aborder les enjeux qualitatifs (quel contenu?); malheureusement, le débat constitutionnel en cours n'amorce pas ce virage-là. Encore du papier.

PLURALISME

Les leaders en Suisse romande

Le premier numéro 1983 du «Bulletin» de l'Association suisse des éditeurs de journaux publie la réponse de l'association au département dirigé par M. Schlumpf sur les «positions dominantes» en matière de communication. Ce texte met en évidence un passage de l'expertise du professeur U. Saxer sur les radios locales qui constate l'existence de positions dominantes ou en voie de le devenir dans 131 des 194 districts recensés. Il s'agit en fait de quotidiens ayant au moins une part de 50% du tirage global des quotidiens traitant les informations du district. En analysant le tableau publié dans l'expertise, nous constatons que pour les 45 districts de langue française (Genève compte pour un), 35 ont un quotidien diffusant au moins la moitié du tirage global. Récapitulons:

Canton	*District*	*50% et plus*	
FR	5	4	(«Liberté»)
VD[1]	19	13	
VS	8	8	(«Nouvelliste»)
NE	6	6	(«FAN» 4 + «Impartial» 2)
GE	1	–	
JU	3	2	(«Démocrate» + «Le Pays»)
BE	3	2	(«Journal du Jura/Tribune jurassienne» + «Impartial»)

Le journal le plus répandu dans les districts sans journal à diffusion majoritaire est «La Liberté» dans un district fribourgeois, «24 Heures» dans deux districts, «L'Est vaudois», «La Feuille d'Avis de Vevey-Riviera», «La Suisse», de Genève, et «Le Journal d'Yverdon», chacun dans un district vaudois, «L'Impartial» dans le district jurassien des Franches-Montagnes, «La Feuille d'Avis de Neuchâtel» (FAN) dans le district de La Neuveville, «La Tribune de Genève» à Genève.

Notons l'absence dans ce palmarès de cinq quotidiens qui contribuent à l'animation de la concurrence sans avoir une position dominante dans au moins un district: «Le Courrier» (GE), le «Journal de Genève», la «Tribune-Le Matin» (Lausanne), la «Gazette de Lausanne» et la «NRL» (Lausanne).

[1] Dans le canton de Vaud «24 Heures» est majoritaire dans douze districts et «Le Journal d'Yverdon» dans un seul (on devine où...).

MOTS DE PASSE

Pour 1984

à George Orwell

Rien ne sert de mourir:
il faut se taire à point.

Hélène Bezençon